



Totalitarisme aveuglé d'économie, faisant fi de toute humanité ?

Par **QUE_FAIRE**, le 13/06/2011 à 14:13

Bonjour,

Artiste Peintre de 58 ans, déclaré à la Maison des Artistes, je rencontre actuellement une situation vraiment difficile et je ne sais pas à qui m'adresser pour avoir des conseils...

Ayant un atelier avec pignon sur rue, je vends mes peintures, mais pas assez pour vivre décemment, je bénéficie donc du RSA (Revenu Solidarité Active) avec déclaration trimestrielle de mes revenus à la CAF.

En aout 2008, suite à un acte chirurgical lourd on m'a découvert un cancer dont la pathologie va mieux (heureusement), mais toujours soumis à des examens médicaux réguliers, reconnu maladie grave et de longue durée par la sécurité sociale, couverte à 100% (jusqu'en 2013). Dans le cadre du RSA, je suis astreint à un « accompagnement » : recherche de débouchés pour ma peinture avec preuves à fournir, signature de contrats « d'insertion », etc... Un « accompagnement » qui s'est transformé en un véritable harcèlement moral volontairement sourd à la réalité de mon manque d'énergie due à mon état de santé fragile et à mes 58 ans. Lors d'un tout récent passage face à une instance de médiation j'ai été explicitement menacé de la suppression du RSA si je ne me montrais pas docile, c'est-à-dire si je ne passais pas par-dessus la réalité de mon âge et si je ne faisais pas comme si je n'étais pas malade... contraint à accepter toutes les « tortures » (« tortures » étant le mot précis qui me fut répété plusieurs fois lors de l'entretien) de tout ce que l'on pourrait me « proposer »... et cela, malgré la présentation de certificats médicaux rédigés par 3 médecins différents qui déclarent l'obligation pour moi d'avoir une vie tranquille avec un minimum de stress pour mettre toutes les chances du côté de la guérison.

Une récurrence entrainerait (dans le meilleur des cas) pour moi un traitement médical à vie... En bref, à 3 ans de la retraite (né en 1953, je serais au minimum retraite à partir du 1 aout 2014, ma vie d'artiste ne m'ayant pas permis de cumuler des « points ») par d'incessants contrôles, générateurs de tensions et de stress mortifère, le « conseil municipal/Maison du Rhône » non content de mettre ma vie en danger (d'une certaine manière) m'empêche de travailler sereinement à la création et à la vente de ma peinture, mon activité de toujours. Mon travail (peintures, dessins) en témoigne sur des années et des années, à mon atelier.

Malgré mon âge, mes fréquentes absences d'énergie, mes troubles articulaires, etc. qui sont autant de facteurs indéniables d'invalidité, le statut de handicapé est relatif dans mon cas, et je ne pense pas pouvoir être reconnu comme adulte handicapé... mais, cela n'empêche pas que je n'en peux plus.

... que faire ?... cette non-écoute, ce non respect du caractère particulier de ma situation de la part du conseil général est-il légal ?...

merci de me répondre.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **13/06/2011** à **16:54**

Bonjour,

En tout cas, il est à noter que les déclarations récentes concernant les allocataires du RSA sont particulièrement déplacées en faisant croire que ce sont des personnes qui ne sont astreintes à aucune obligation...

Mais votre situation et vos problèmes ne relèvent pas du Droit du Travail et je vous conseillerais de ne pas rester isolé en vous faisant aider par des structures sociales comme éventuellement la [MDPH](#)

Par **rosecelavi**, le **13/03/2013** à **14:06**

Bonjour,

J'arrive un peu tardivement, mais je souhaiterais savoir si vous avez pu résoudre les conflits auxquels vous étiez confrontés dans le cadre du RSA et des pressions qui étaient exercées sur vous.

Vous pouvez me joindre ici :

rosecelavi@recours-radiation.fr

Cordialement,

Rosecelavi